



## Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

M. Jean-Nat. Karakash  
Chef du dicastère de l'économie et des finances (DEFI)

☎ 032 886 43 99 📞 079 670 58 61

### **Comptes 2012 : La bonne santé financière se confirme !**

#### **Pour sa quatrième année d'existence, la commune boucle une nouvelle fois dans les chiffres noirs, avec un très bon résultat**

La parfaite maîtrise des charges et la hausse générale des revenus permettent à la commune de continuer à améliorer sa situation financière.

L'exercice 2012 boucle ainsi sur un bénéfice de 3,45 millions de francs, alors que le budget prévoyait l'équilibre. Le résultat est toutefois ramené artificiellement à un boni de 447'700.- francs par la création d'une provision extraordinaire de 3 millions de francs. Cette dernière vise à anticiper la première étape de recapitalisation de la caisse de pension.

La fortune nette de la commune continue ainsi à augmenter et passe de 27,8 millions de francs à 28,2 millions de francs.

#### **Les bons résultats sont indispensables pour financer la politique communale de développement sans augmenter l'endettement**

Les revenus de la population augmentent timidement, traduisant la réalité d'une commune qui reste financièrement faible relativement aux autres régions du pays. La dépendance à la péréquation reste très forte pour Val-de-Travers.

Les bénéfices dégagés grâce à la bonne santé de l'économie régionale doivent donc continuer à être affectés prioritairement au financement de projets porteurs de développement. Ainsi, le niveau des investissements nets se maintient année après année autour de 5 millions de francs, ce qui est indispensable pour engager une politique de croissance. Afin de supporter cet effort sans augmenter le niveau d'endettement, des bénéfices annuels sont nécessaires, à hauteur d'environ 2 millions de francs.

La commune continuera donc à gérer son fonctionnement dans une logique de stricte parcimonie, Ce d'autant que les comptes communaux seront sous pression durant les années à venir, par l'effet combiné des réformes fiscales cantonales, des reports de charges acceptés l'an dernier et de la démarche de recapitalisation de la caisse de pension.



**La menace d'une hausse du coefficient fiscal semble désormais éloignée, même s'il est encore trop tôt pour envisager une baisse**

Compte tenu des mesures déjà citées qui déploient actuellement leurs effets, mais également des nombreux chantiers actuellement à l'étude à l'échelle cantonale, l'évolution future des finances communales reste très incertaine.

Il apparaît clairement que seul un retour à la croissance démographique doublé d'une consolidation du tissu économique régional permettront d'atteindre dans la durée des résultats aussi réjouissants que celui enregistré en 2012.

Le Conseil communal se réjouit de constater que les bons résultats enregistrés ces dernières années ont permis d'éloigner le spectre d'une hausse fiscale. Toutefois, il est prématuré de songer à une éventuelle adaptation à la baisse du coefficient, compte tenu de la faible visibilité sur les années à venir. Une évaluation sera faite en toute connaissance de cause durant la législature, une fois que les différentes réformes cantonales auront déployé leurs effets. Dans l'intervalle, les citoyens et les entreprises bénéficieront quand même d'un allègement non négligeable de leur charge fiscale au travers des décisions prises à l'échelle cantonale.

Val-de-Travers, le 25 avril 2013

*LE CONSEIL COMMUNAL*

